

HONORAIRES au 16/01/2023

TRANSACTION

Montant de la vente inférieur à 25.000 €	Forfait	2 000 €
Montant de la vente de 25.001 € à 30000 €	Forfait	3 000 €
Montant de la vente compris entre 25001 € et 154.000 €		9,09%
Montant de la vente compris entre 154001 € et 215.000 €	Forfait	15 000 €
Montant de la vente compris entre 215001 € et 267000 €	Forfait	17 000 €
Montant de la vente compris entre 2670001 € et 420000 €	Forfait	20 000 €
Montant de la vente au delà de 420000 €		5%

Demande d'estimation d'un bien par écrit : Forfait 180 €
(prestation offerte pour tout mandat signé dans les 6 mois)

Rédaction d'acte 900 €

En cas de délégation de mandat, le barème applicable est celui du mandat principal.

Mandat de recherche d'immeuble : honoraires à charge de l'acquéreur, en sus du prix d'acquisition

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité ou autres...) n'est dû avant la conclusion du contrat.

LOCATIONS SAISONNIERES *

Sur le locataire : 13,65% TTC, du montant du loyer à titre de commission sur transaction, ainsi qu'un forfait intitulé « charges » 40€		
Sur le propriétaire : 11,96% TTC, du montant des encaissements à titre d'honoraires de gestion. Frais de clôture de compte 150 € par appartement		
Prise en charge de locataire :	85 € TTC pour les logements de moins de 40m ² 130 € TTC pour les logements de 40m ² à 70m ² 200 € pour les logements de plus de 70m ² à la charge du mandant	PRESTATIONS ANNEXES location miniBox Wifi : 7€/jour location pack grands draps : 10€ location pack petits draps : 10€ location draps de bain : 10 € location lit bébé : 15€/semaine Nettoyage logement : 72€ logement - de 25m ² / 84€ logement entre 25 et 34m ² / 144€ logement de 35 de 50m ² / sur devis +de 50m ²
Aide au classement préfectoral ou renouvellement :	30 €	
Modification par le propriétaire en ligne du planning de réservation :	15 € annuels	
La taxe de séjour : (fixé par la municipalité)	0,88 € pour les logements classés 1 étoile	
Logement non classé 5,5% du montant du séjour plafonné à 2,53€/jour/adulte	0,99€ pour les logements classés 2 étoiles 1,32 € pour les logements classés 3 étoiles	
Désinfection : 40 € (locataire) 10 € (propriétaire)	2,20 € pour les logements classés 4 étoiles et plus	

GERANCE D'IMMEUBLE *

Locations à titre de résidence secondaire et courtes durées au sens de la loi du 24/03/2014 (loi ALUR)

Gérance : 20% TTC sur le loyer charges comprises à la charge du mandant

Honoraires de location : 55% TTC du montant du loyer plus charges aux frais du locataire avec minimum de 100 €

Locations meublées dans le cadre d'un bail mobilité

Gérance : 12 % TTC du montant des encaissements à la charge du mandant.

Honoraires de location ou relocation :

- Honoraires d'entremise : 5 % d'un mois de loyer charges incluses aux frais du mandant
- Constitution de dossier et rédaction de bail : 65 % d'un mois de loyer charges incluses (partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à la législation du 24/03/2014) plafonné à 10€/m² TTC pour le locataire
- Honoraires d'état des lieux : 30 % d'un mois de loyer charges incluses (partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à la législation du 24/03/2014) plafonné à 3 €/m² TTC pour le locataire

Locations meublées à l'année

3 options au choix : (exprimées en % des encaissements)

Gestion "Premier"	Gestion "Plus"	Gestion "Confiance"
7% HT soit 8,4% TTC	8% HT soit 9,60% TTC	9% HT soit 10,80% TTC

Honoraires de location ou relocation :

- Honoraires d'entremise : 5 % d'un mois de loyer charges incluses aux frais du mandant
- Constitution de dossier et rédaction de bail : 65 % d'un mois de loyer charges incluses (partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à la législation du 24/03/2014) plafonné à 10€/m² pour le locataire
- Honoraires d'état des lieux : 3 €/m² TTC pour le locataire et le propriétaire

Locations vides l'année

3 options au choix : (exprimées en % des encaissements)

Gestion "Premier"	Gestion "Plus"	Gestion "Confiance"
6% HT soit 7,2% TTC	7% HT soit 8,4% TTC	8% HT soit 9,6% TTC

Honoraires de location ou relocation : (Si la location n'est pas soumise à la loi du 6 juillet 1989 ces honoraires sont en totalité à la charge du locataire : résidence secondaire, personnes morale ...)

- Honoraires d'entremise : 5 % d'un mois de loyer charges incluses aux frais du mandant
- Constitution de dossier et rédaction de bail : 65 % d'un mois de loyer charges incluses (partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire conformément à la législation du 24/03/2014) plafonné à 10€/m² TTC pour le locataire
- Honoraires d'état des lieux : 3 €/m² TTC pour le locataire et le propriétaire

Locaux commerciaux

honoraires à la charge du locataire : 3 mois de loyer charges comprises avec un minimum de 100,00 € TTC

Autres locations : (stationnement, garage, cave, cellier...)

Honoraires de location ou relocation : honoraires à la charge du locataire : 1 mois de loyer charges comprises avec un minimum de 100,00 € TTC

Gestion : 12% des encaissements

Conseil / avis de valeur : 60 € à 200 € TTC l'heure, suivant dossier.

*Dans tous les cas, frais de dossier contentieux locataire (constitution de dossier huissier/avocat...) 100€ TTC ; honoraires de constitution de dossier de règlement de succession 100 € TTC ; frais de gestion de sinistre d'assurance 100 € TTC ; demande de représentation : vacation : 75 € TTC par heure ouvrable / 90 € TTC / h hors ouvrable. Rédaction Avenant au bail : 150€ TTC à la charge du locataire. Frais de clôture de compte : 150 € TTC à la charge du propriétaire (offerts en cas de vente réalisée par notre intermédiaire). Les tarifs exprimés en TTC incluent la TVA au taux actuel de 20%. Tous les montants exprimés sont des montants maximums